

Rapport moral et d'activités 2021

Introduction

Une année encore en pointillés du fait du Covid mais avec une très forte activité de mai à octobre en raison d'une forte demande sur les marquages gratuits dans l'agglomération et de l'arrivée de notre salariée, Cyrielle Ripault en mai. Une année de rodage dans le fonctionnement avec les nouveaux élus qui portent les plans vélos votés en 2019 mais qui nous laisse encore avec beaucoup de questions. Une année qui a permis de se rapprocher des autres associations du système vélo angevin notamment pour travailler sur la future maison du vélo. Une grande réussite à l'échelle de l'agglomération pour le baromètre des villes cyclables puisque nous sommes passés de 3 communes avec plus de 50 réponses à 17 et la même dynamique se retrouve à l'échelle du département puisque le Maine-et-Loire est le 3^{ème} département avec la plus forte progression. Et aussi quelques frustrations car nous n'avons fait que deux ateliers d'autoréparation et pas avancé sur la refonte du site internet ou pas eu d'actions sur la voie publique

Adhésions

287 adhésions vs 317 en 2020 : légère érosion mais fidélité puisque 72% de renouvellement. Malgré la pandémie, le lien avec les adhérents a pu être maintenu grâce à notre communication interne et externe.

57 nouveaux adhérents (105 en 2020) soit 20% (33% en 2020) : les nouvelles adhésions ont été faites principalement lors de nos actions de marquage à Angers et dans l'agglomération mais sur une période restreinte de mars à septembre (voir rubrique marquages)

193 hommes et 142 femmes : la comparaison par rapport à 2021 est impossible car abandon de la cotisation familiale. Le vélo même quotidien resterait-il plus masculin ? Ce n'est pourtant pas l'impression lorsqu'on circule dans l'agglomération à l'image de ces vélo-cargos pilotés par de jeunes mamans.

Les adhésions ont donné lieu à 7813,65 € de cotisations soit 287 adhésions à 9€ et 5230,65 € de dons en lien avec les possibilités liées à la reconnaissance d'intérêt public. Merci à tous et encore toutes nos excuses pour ne pas avoir su à temps comment vous fournir les reçus fiscaux.

Animation de la vie associative

Une AG 2021 derrière nos ordinateurs qui a quand même réuni 50 adhérents témoignant de votre intérêt pour la vie associative.

Deux rendez-vous avec les adhérents : apéro pique-nique le 6 juillet pour se retrouver et une réunion d'échanges en novembre avec 15 adhérents qui a ouvert trois sujets : les antennes dans les communes de l'agglomération, les ateliers d'autoréparation et le vélo voyage.

Le CA s'est réuni 5 fois en 2021 plus une fois en 2022 pour organiser cette AG notamment.

Trois groupes de travail ont fonctionné :

- Le groupe voirie principalement par mails et téléphone
- Le groupe vélo-école avec 2 réunions sur nos actions, expériences, possibilités de développement (voir volet formation)
- Un groupe s'est constitué avec les autres associations intervenant dans différents secteurs du vélo pour faire des propositions sur la maison du vélo prévue dans le plan vélo d'Angers Loire Métropole (atelier dans la 2^{ème} partie de l'AG).

Concernant nos outils, un calendrier partagé a été mis en place au sein du conseil d'administration permettant de répertorier tous nos rendez-vous, actions et échéances. Un outil de stockage de nos dossiers est en cours de mise en place. Par contre, nous n'avons pas avancé sur la refonte de notre site internet.

Liens avec la FUB et le Collectif Vélo Pays de La Loire

La Fédération des Usagers de la Bicyclette a grossi : 471 associations maillent maintenant le territoire français. Le travail de lobbying lors de la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) a permis d'obtenir le financement de nombreux programmes via les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) ce qui a conduit la FUB à créer plusieurs filiales pour séparer ses activités économiques de ses activités strictement associatives. En 2021, la FUB a ainsi

propulsé du plaidoyer pour les élections départementales et le baromètre des villes cyclables au travers de la plate-forme Parlons vélo (voir plus loin notre participation).

Néanmoins, un développement aussi rapide et important éloigne la gouvernance centrale basée à Strasbourg et Paris des associations locales. Aussi, grâce à un financement ADEME, Région Pays de la Loire et département de Loire Atlantique, un collectif vélo Pays de la Loire a officiellement été lancé en mars 2021. Il permet avec la participation de 1,5 salariés permanents d'animer le réseau d'associations pour des formations courtes, du partage d'expériences, des informations sur les financements... Nous avons ainsi participé à plusieurs webinaires, échangé avec les salariés au cours d'une journée de réunion et contribué au plaidoyer des élections départementales et réflexions sur l'intermodalité train+vélo.

Pratique du vélo

'Découvrons l'agglomération à vélo'

L'année 2021 est restée marquée par la situation sanitaire, mais a quand même permis l'organisation de 6 balades entre mai et novembre.

Les balades « Découvrons l'agglomération à vélo » de 2021 ont été les suivantes :

9 mai : Avrillé-Cantenay

6 juin : Angers-Bouchemaine

4 juillet : Angers-Villevêque (pique-nique)

19 septembre : Angers découverte patrimoniale (dans le cadre de la journée sans voitures ou fête du vélo – voir plus loin)

17 octobre : Angers-Villevêque (en partenariat avec l'association Rives-du-Loir en transition)

21 novembre : Angers-Bouchemaine.

Finalement, nous ne sommes pas restés inactifs malgré la crise sanitaire !

Par contre toujours pas de parade lumineuse car au milieu de toutes nos activités nous nous sommes réveillés trop tard pour l'organiser.

Formation : savoir rouler en ville

Une activité en fort développement du fait de l'arrivée de notre *salariée* à temps partiel (2/5) depuis le début du mois de mai, Cyrielle Ripault. De plus, elle a été accompagnée pendant 2 mois (septembre-octobre) par un *stagiaire* en formation EMV (Educateur Mobilité Vélo), Simon Granado qui va créer une vélo-école avec sa compagne dans la commune de Mauges sur Loire (Montjean).

Trois types de publics et de formation :

- *Scolaires* : grande section (1 classe) et CM2 (3 classes). Maniabilité, code de la route, sécurité du vélo, parcours avec panneaux dans la cour de l'école. A ceci s'ajoute pour les CM2, une ou deux sorties en milieu urbain. Financement Alvéole : programme CEE finançant des abris vélos et un volet formation.
- *Formateurs* : le développement du Savoir Rouler à Vélo (SRAV = 10h de formation au cycle 3 inclus dorénavant dans le programme scolaire) nécessite la formation d'un grand nombre d'intervenants capables non seulement d'apprendre aux enfants à manier leur vélo en milieu fermé mais aussi à se déplacer de façon autonome sur la chaussée (bloc 3 du SRAV). Une première formation a été faite en décembre sur 1.5 jours en attendant le programme Génération Vélo portée par la FUB qui débute en mars.
- *Adultes* : formation à la conduite à vélo en sécurité (formation théorique + parcours individualisé) dans le programme Alvéole (INRAe) et Goodwatt ou à la demande d'entreprises (ADEME, Mairie de Saint Barthélémy).

Nous n'avons pas pu répondre au marché de la ville d'Angers pour la formation au SRAV dans les écoles car le diplôme d'Educateur Mobilité Vélo exigé pour intervenir dans les écoles publiques n'est pas encore reconnu officiellement. La FUB a déposé le dossier et la reconnaissance devrait intervenir d'ici la fin du printemps 2022.

Les programmes financés par les CEE sont pour certains arrivés à leur terme mais d'autres sont en cours de démarrage pour les entreprises (OEPV Objectif Employeur ProVélo), les collectivités et bailleurs sociaux (Alvéole+) et le SRAV (Génération Vélo). Nous avons présenté ces programmes et nos possibilités de formation au cours du Forum des mobilités, destiné aux collectivités locales qui s'est tenu en le 13 juillet à Saintes Gemmes et au premier séminaire d'Irigo Pro en charge d'accompagner les entreprises dans leurs plans de mobilité. Nous

sommes également en train d'élaborer un dossier pour former les salariés en insertion des Jardins de Cocagne et de prendre des contacts pour intervenir dans les quartiers de la politique de la ville (Trélazé – Roseraie).

Les *bénévoles* n'ont pas chômé non plus :

- la vélo-école pour adultes du 3 Mâts s'est déroulée avec des encadrements individuels de janvier à mai en raison du Covid puis a repris un peu en juin pour retrouver son rythme habituel des mardis matins et jeudi soir à partir de septembre ;
- contribution à des formations d'adultes : fin du coup de pouce remise en selle en mars, en entreprise (INRAe, Tehop)
- animation d'un atelier connaissance du vélo et de ses équipements de sécurité (9 séances de 2h) auprès d'enfants de CM1-CM2 pendant la semaine de la mobilité à l'école début juin.

Des animations sous forme de stands ont également été réalisées à l'automne à La Ménitrié (programme Alvéole) et à l'UCO dans le cadre d'une semaine de sensibilisation à l'environnement.

Deux réunions entre bénévoles et salariés ont permis de faire le point sur nos actions, d'échanger sur nos pratiques et sur des documents de référence. Cyrielle et deux bénévoles ont participé à la journée nationale des vélo-écoles à Nantes. Enfin, deux bénévoles ont fait une formation d'Initiateur Mobilité Vélo pendant une semaine à Nantes.

Pour aller plus loin, atelier vélo-école dans la 2^{ème} partie de l'AG.

Apprentissage des petites réparations

Cette activité a été réduite à trois interventions : en septembre à l'INRAe (site de Beaucouzé) et lors de l'inauguration des nouveaux locaux du 3 Mâts et en novembre à la Ressourcerie Ephémère à la Roseraie.

Cette faible activité s'explique en partie par la pandémie mais pas seulement. Il nous manque un coordinateur – coordinatrice pour cette activité qui demande de mobiliser des bénévoles et gérer le matériel. De plus, notre local n'est pas adapté à un atelier permanent. Mais la réflexion autour de la maison du vélo peut permettre d'envisager d'autres opportunités dont nous discuterons dans un des ateliers.

Marquage anti-vol et animations

La convention passée avec ALM a atteint son plafond dès la fin du mois de septembre soit un an après sa signature. Un avenant supprimant le plafond de nombre de vélos marqués a été proposé dès novembre mais le temps administratif n'a pas permis sa signature avant février 2022.

Nous avons ainsi procédé à 276 marquages entre mars et septembre à Angers (au local en mars et mai, pendant la fête du vélo et l'inauguration 3 Mâts en septembre), à Bouchemaine (mai) Loire-Authion (Juillet) et Montreuil Juigné (septembre). En outre, nous avons fait 14 marquages payants à La Ménitrié en septembre dans le cadre de l'animation Alvéole.

Ces actions de marquage sont l'occasion de travailler avec des élus et personnels de toute l'agglomération et de rencontrer les cyclistes du quotidien. Elles participent à notre développement sur le territoire.

Plusieurs animations à l'automne :

- participation à la déambulation vélo lors de la rentrée du Chabada (11 septembre)
- Fête du vélo et/ou journée sans voitures (dimanche 19 septembre) : marquage, atelier mobilité pour les 2-6 ans, balade patrimoniale, déambulation sur les boulevards du centre-ville en fin de journée. Au-delà de cet évènement festif bien reçu par la population angevine, nous nous interrogeons sur comment en faire un moment de sensibilisation et d'incitation à utiliser le vélo au quotidien, autrement dit une Fêtes du vélo ! (voir Bicylettre 82)
- inauguration du 3 Mâts (25 septembre): le matin, déambulation à vélo dans le quartier avec les personnes ayant appris à faire du vélo avec nous depuis 3 ans et l'après-midi, marquage et petites réparations interrompus par la pluie
- information, essai de VAE et marquage à La Ménitrié (25 septembre)
- La Maison d'arrêt nous a accueillis à plusieurs reprises pour faire entrer une culture vélo dans l'établissement, tant auprès du personnel que des détenus : après un premier contact début juillet, participation début septembre à la journée d'accueil de nouveaux surveillants, puis préparation et conduite d'une sortie vélo (30km autour d'Angers) pour des détenus dans le cadre d'une permission le 21 octobre.

Plaidoyer

Discussions-concertations avec les collectivités territoriales

A Angers et Angers Loire Métropole, les nouveaux élus ont souhaité mettre en place un nouveau format de discussion en regroupant toutes les associations vélo et en distinguant deux types de réunions : avancement du plan vélo et aménagements. Les associations réunies sont : Boites à vélo, Via Nova, Angers Métropole Cyclisme, SCO Cyclisme, Angers Mob Service, Fabrik Café, Prévention Routière et bien sûr Place au Vélo.

Sur la mise en place du plan vélo, cinq réunions par an de deux heures sont programmées en présence des élus (Corinne Bouchoux, Hélène Cruypenninck et Patrick Gannon) et d'une ou deux personnes du service transports-mobilité. Ainsi en 2021, nous avons eu des informations et échanges sur les thèmes suivants : stationnement vélo, boucles vertes-voies vertes, fête du vélo, maison du vélo.

Sur les aménagements, cinq réunions annuelles sont prévues autour des avant-projets (AVP) mais deux seulement ont été faites en 2021. A l'issue de la présentation faite par la personne en charge du dossier et l'ingénieur mobilités activés, les plans sont confiés aux associations présentes sous le sceau de la confidentialité et les associations ont 8 jours pour faire remonter leur remarque et ce théoriquement de façon groupée.

De plus en 2021, les associations ont eu une réunion en mai avec le cabinet chargé d'élaborer le guide des aménagements cyclables d'ALM. Les remarques des assos devaient être transmises sous quinzaine pour un guide de plusieurs dizaines de pages. Alors que le document n'était pas complet et devait sortir en septembre. Maintenant, il doit sortir au printemps et nous ne l'avons toujours pas vu alors que notre dernière et forte réclamation date du 12 janvier dernier, et que plusieurs communes commencent à réaliser des aménagements s'inscrivant dans le schéma vélo d'agglomération.

L'élargissement à l'ensemble des associations intervenant sur le vélo a permis une meilleure connaissance mutuelle notamment dans la réflexion sur la maison du vélo, mais a mis autour de la table des structures éloignées de l'intérêt du développement de l'usage du vélo quotidien et donc de l'ensemble du système vélo à mettre en place. Beaucoup de facteurs ont également freiné les échanges : des réunions en visio ou dans la salle du conseil d'ALM, une forte pression sur la durée de la réunion, de l'information descendante et partielle, une absence d'engagements précis sur la maison du vélo par exemple n'ont pas enclenché un processus de co-construction et n'ont pas permis des échanges informels souvent nécessaires pour une compréhension mutuelle. Les plans des avant-projets d'aménagements permettent de réagir sur les détails encore modifiables et très importants au quotidien : nous apportons l'expertise d'usage par un échange entre membres du groupe voirie. Cependant le délai de 8 jours expliqué par le fait que le lancement des appels d'offres se fait dans la foulée peut être trop court pour mettre en évidence toutes les questions. Par contre nous n'avons aucune possibilité d'intervention-discussion sur les choix des types d'aménagements proposés. Il faudrait pouvoir avoir une première discussion au stade des études comme cela est fait avec les riverains lors d'aménagements locaux (place de la Madeleine par exemple) ou comme cela se fait lors de plus larges concertations sur de gros aménagements comme pour la Promenade de Reculée dans le cadre de Rives Vivantes ou sur les places Kennedy-Académie.

Nous sommes également intervenus plusieurs fois sur les signalisations et aménagements provisoires pour les cyclistes lors des travaux : la prise en compte des vélos par les entreprises demande un changement de culture. Enfin, nous avons réagi sur l'avenue Patton mais vu l'étroitesse de la voie, aucune amélioration ne sera possible pour les cyclistes et piétons.

Dans le cadre des assises de la transition écologique nous avons fait une proposition (voir sur notre site l'article 'Mon vélo dans le parking du Ralliement') et participé à deux ateliers préparatoires. Les résultats ont montré une forte demande autour du vélo. Lors d'une rencontre avec C. Bouchoux organisée par la Sauvegarde de l'Anjou, elle nous a dit que ceci devrait entraîner une augmentation du budget vélo au-delà de ce qui est prévu dans les plans vélos.

Dans les autres communes de l'agglomération des rencontres ont eu lieu avec des élus à Beaucouzé, Bouchemaine, Les Ponts-de-Cé, Montreuil-Juigné, Saint Barthélémy, Verrières en Anjou. Ces rencontres seront d'autant plus riches de l'expertise d'usage que nous pourrons y associer des habitants des communes, antennes de l'association (voir atelier concerné).

Avec le département, suite à notre courrier à la présidente sur la liaison Angers-Cantenay Epinard (voir Bicyclette 81), le dialogue devrait s'amorcer avec Gilles Piton vice-président en charge de l'attractivité et de

l'équilibre territorial et le directeur des routes autour du schéma départemental cyclable. La rencontre prévue avec nos collègues de Cholet et Saumur devait avoir lieu début 2022 et a été repoussée pour raisons de santé.

Consolidation de l'expertise interne

Le groupe voirie a renforcé son expertise par des échanges avec des personnes ressource externes et la participation à des webinaires. Il a ainsi pu réagir dans différentes situations : présentation des avant-projets, réunions publiques sur les aménagements des places Académie-Kennedy et de la Madeleine, obstacles à la circulation du fait des travaux. De plus il a envoyé des mémos aux élus sur les difficultés, petites et plus grandes, qui demanderaient à être corrigées notamment sur Angers. Par contre, les élus ont refusé le partage de notre cartographie de ces 'irritants', de leur historique et de leurs corrections. Enfin, nous avons envisagé des webinaires internes de formation à partir d'exemples du territoire ce que nous n'avons pas fait mais la création d'antennes va renforcer ce besoin en 2022.

Le baromètre des villes cyclables a été une grande réussite pour le nombre de communes qualifiées (plus de 50 réponses) tant dans l'agglomération (17 sur 29) que dans le département. La communication des communes et la campagne des associations par tracts et réseaux sociaux a permis ce résultat. A contrario, Ecoouflant qui n'a fait aucune communication n'a pas été qualifiée. Les résultats ont été publiés le 10 février et sont disponibles sur Parlons vélo (<https://barometre.parlons-velo.fr/2021/palmares/>) et sur notre site Internet pour Angers. Ils vont nous permettre de rediscuter des priorités d'aménagement avec les élus et services.

Faire pression

Pour les élections départementales et régionales, nous avons adapté le questionnaire de la FUB au contexte local en travaillant à l'échelle du collectif vélo Pays de la Loire. Les réponses sont venues des élus d'opposition alors que la majorité départementale n'a pas répondu à l'exception de l'ancien président, non réélu.

Nous vous avons invité à deux marches pour le climat. La dernière a donné lieu à de multiples confusions avec différents groupes et nous et tous les autres organisateurs avons été unanimes pour revoir l'organisation et peut-être le format.

Lors de l'AG 2021, des manifestations militantes type vélorution ou actions aux entrées des écoles envisagées avaient été envisagées mais n'ont pas été lancées faute d'énergies motrices. Un atelier sur ce thème va donc être proposé dans la soirée.

RAPPORT FINANCIER

Exercice du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

L'exercice de l'association Place au Vélo, d'une durée de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 présente un résultat positif de 11377 € (rappel n-1 : 687 €)

Les **produits** sont de 25451 € (rappel n-1 : 6166 €). Cette forte augmentation est principalement due :

- Marquage : 4252 € (rappel n-1 : 1510 €) ; l'association a bénéficié au cours de l'exercice d'une convention avec Angers Loire Métropole prenant en charge le coût des marquages à hauteur de 15€ par marquage
- Formation en entreprises et organismes : 9795 €
- Adhésions : 2583 € soit 287 adhérents
- Dons : 5230 €
- Don exceptionnel du Crédit Agricole : 3287 €

Il est à noter que l'association n'a pas demandé de subvention à la ville d'Angers au cours de l'année 2021.

Il a été décidé, à compter de cet exercice, de préciser les recettes entre dons et adhésions, suite à la reconnaissance d'intérêt général par l'administration fiscale. Le montant total des participations reçu est de 7813,65 € (hors don exceptionnel du Crédit Agricole), soit :

- adhésions : 2583 € correspondant à 287 adhérents X 9 € (montant de la cotisation de base décidé lors de la précédente assemblée générale)
- dons : 5230,65 €

L'augmentation des **charges** 14076 € (rappel n-1 : 5479 €) est liée à l'embauche d'une salariée à 2/5 de temps depuis le mois de mai 2021 (coût total : 8339 € dont 1000€ de formation pour l'obtention du CQP Educatrice Mobilité Vélo) d'une part et d'autre part par à des achats de matériel liés à l'activité (coût total : 2263 € ; rappel n-1 : 504 €).

Il est à noter qu'il n'y a pas eu de recours, au cours de cet exercice, au service juridique d'un avocat, la procédure sur le carrefour Pasteur-Montaigne ayant été réglée à l'amiable en septembre 2020 (rappel n-1 : recours pour 1963,2 €). La mise en place du paiement en ligne sur Assoconnect entraine des frais d'encaissement (106,3 €). Les autres charges sont restées constantes.

PLACE AU VELO - N°SIRET 753 499 797 00029 - BILAN AU 31 DECEMBRE 2021							
		2020	2021			2020	2021
Compte	ACTIF	12 mois	12 mois	Compte	PASSIF	12 mois	12 mois
371000	STOCKS ET ENCOURS Stocks de marchandises	426,12	413,05	102000	CAPITAL ET RESERVES Fonds associatifs	5500,00	5500,00
				106000	Réserves	6058,88	6745,99
411000	TIERS Clients		1375,00	12000	Résultat de l'exercice	687,11	11377,52
467000	Autres comptes débiteurs						
486000	Charges constatées d'avance		261,00	401000	TIERS Fournisseurs		73,43
				421000	Rémunérations dues		665,71
511200	COMPTES FINANCIERS Chèques à encaisser			431000	Cotisations URSSAF		1148,00
512001	Compte Courant Crédit Agricole	2565,63	13904,52	487000	Produits constatés d'avance	2218,65	1299,00
57001	Compte en ligne (Assoconnect)	1840,32	1191,16				
517002	Livret Epargne Crédit Agricole	9550,57	9598,32				
531001	Caisse	82,00	66,60				
	TOTAL	14464,64	26809,65		TOTAL	14464,64	26809,65

PLACE AU VELO - N°SIRET 753 499 797 00029 - COMPTES DE RESULTAT 2021							
		2020	2021			2020	2021
Compte	CHARGES	12 mois	12 mois	Compte	PRODUITS	12 mois	12 mois
6064000	CHARGES D'EXPLOITATION Abonnement à assoconnect	529,26	202,50	70100	PRODUITS D'EXPLOITATION Vente-marquage	1510,00	4252,00
605000	Achats de matériel	120,85	131,50	702000	Vente-remise en selle	717,50	160,00
606000	Achats de pharmacie		65,00	706100	Vente-formation		9660,00
606100	Charges du local	171,60	171,60	707100	Vente-guides	11,00	235,50
606300	Matériel pour activités	504,00	2263,22	713000	Variation du stock	73,31	
606400	Fournitures administratives		586,25				
611000	CHARGES DE GESTION COURANTE Sous-traitance	254,50	570,60	754000	SUBVENTIONS Dons et collectes		5230,65
616000	Assurances	273,69	273,87	754110	Don Crédit agricole		3287,00
622000	Frais sur encaissement assoconnect		106,28	756000	Adhésions	3414,00	2583,00
622100	Honoraires avocat	1963,20			Subventions	390,00	
623000	Frais de colloques, documentation	632,40	15,00				
625000	Déplacements, missions, réceptions	203,50	520,54				
626000	Frais postaux et télécommunications	109,80	165,52				
627000	Frais bancaires		1,00				
631300	Frais de formation personnel		1000,00				
641100	CHARGES DE PERSONNEL Salaires		4518,00	760000	AUTRES PRODUITS Livret épargne	50,57	47,75
645100	Cotisations URSSAF (CEA)		2787,00				
645800	Cotisations Santé SMIA		33,60				
658800	CHARGES EXTERIEURES Cotisations liées à la vie statutaire	570,00	666,90				
670000	Charges exceptionnelles	146,47					
	TOTAL CHARGES	5479,27	14078,38		TOTAL PRODUITS	6166,38	25455,90
	Bénéfice	687,11	11377,52		Perte		
	TOTAL	6166,38	25455,90		TOTAL	6166,38	25455,90

Proposition de modifications des statuts

Il revient à l'assemblée générale de se prononcer sur une modification de nos statuts.

L'intérêt croissant de nos adhérents des communes autour d'Angers nous amène à créer des antennes et à leur donner une représentativité. Ce qui implique aussi une reconnaissance du statut d'observateur. D'autres points font aussi l'objet d'une mise à jour.

Nous proposerons donc à l'AG les modifications (en italique) et suppressions (texte barré) sur les articles suivants.

Article 4

Les membres

Les personnes physiques ou morales ~~peuvent verser~~ une cotisation ~~d'un montant supérieur~~, *suivant les modalités définies par le conseil d'administration.*

Il existe deux types de cotisation :

- les cotisations individuelles. Dans ce cas, la personne morale ou physique est membre de l'association.
- les cotisations familiales. Dans ce cas, les personnes physiques déclarées au moment de l'adhésion sont membres de l'association.

Article 5

Admission

Toute personne physique, et, sous réserve de l'avis favorable du conseil d'administration, les personnes morales dont les objectifs sont compatibles avec ceux de l'association. *Parmi ces personnes morales figurent les antennes géographiques de Place au vélo.*

Les antennes géographiques, regroupant des adhérents d'une même commune hors Angers, peuvent être :

- *un regroupement d'adhérents de Place au vélo sans existence juridique propre*
- *une association locale dont les objectifs sont compatibles avec ceux de Place au vélo, mais n'engageant pas Place au vélo pour des objectifs autres que ceux figurant à l'article 2 des présents statuts.*

Une antenne peut, à sa demande, être représentée par une personne au conseil d'administration, ou comme observateur, propositions soumises au vote de l'assemblée générale annuelle. En cas d'absence de représentation au CA, un membre du CA lui est attribué comme correspondant.

La qualité de membre d'une personne physique subsiste lorsque celle-ci est par ailleurs membre d'une personne morale (juridiquement autonome) adhérente de l'association.

Article 6

Cotisation Le montant des cotisations annuelles, *pour les personnes physiques et les personnes morales*, est fixé chaque année en assemblée générale.

Article 8

Ressources

Les ressources de l'association comprennent : [...] - *Les prestations versées par un tiers, définies par convention ou de gré à gré, correspondant aux objectifs de l'association*

Article 11

Conseil d'administration

Est éligible au conseil d'administration toute personne âgée de 18 ans au moins au jour de l'élection, membre de l'association depuis plus de six mois et à jour de sa cotisation. *N'y est pas éligible tout membre de l'association exerçant un mandat d'élu dans une commune de l'agglomération d'Angers. L'entrée en fonction dans un mandat d'élu entraîne de facto la radiation du conseil d'administration.*

Les membres sont rééligibles.

Des observateurs peuvent être désignés par l'assemblée générale. Ils sont associés aux réunions et aux tâches du conseil d'administration, sans droit de vote.